



FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE

3, rue Dieudonné Costes - B.P. 40348 75625 PARIS CEDEX 13

N2 Messieurs et Dames Zone 4

CRITERIUM FEDERAL Tour 1

CONVOICATIONS

Toutes les catégories se dérouleront à ISTRES (13800)

dans le nouveau complexe sportif « le PODIUM », situé chemin de CAPEAU.

Le Samedi 10 octobre 2020

Appel 13H30

Début des épreuves 14H00

Le Dimanche 11 octobre 2020

Poursuite de la compétition à 9H00

Responsable Fédéral : Gilbert CHAVEROT 06.82.84.33.48 g.chaverot@free.fr

Juge-arbitre : Gérard ESPIE 06.08.36.11.01 g.espie@orange.fr

Organisateur : ISTRES TT 04.42.49.16.71 istrestt@gmail.com
<http://www.istrestt.com>

Les balles seront des Nittaku Premium 40+.

N'OUBLIEZ PAS VOTRE PREUVE DE LICENCE avec CERTIFICATION MEDICALE

La preuve de la licenciation peut se faire via tous les moyens mis à disposition par la FFTT.

RAPPEL : Forfait non excusé = Pénalité financière de 20 € + Exclusion de la compétition

Nota : Le forfait est excusé si :

- ☞ Le joueur prévient le Responsable Fédéral de son absence **au plus tard le mercredi (avant 12h00)** qui précède la compétition. **Confirmation écrite** (mail ou courrier) **indispensable**
- ☞ **Son absence est signalée avant le début de la compétition.** Le joueur fait alors parvenir un **certificat médical au Responsable Fédéral dès le lundi suivant la compétition**

DEROULEMENT DE LA COMPETITION :

Tableaux féminins : 5 tableaux de **10 joueuses** – Toutes les places sont jouées –

Samedi : **poules de 5** (4 tours en D15, D13 et D11, 3 tours en DSE et D18) ;

Dimanche : Fin des poules,

Barrages 2^e/3^e ; les perdantes jouent les places 5-6 ;

les gagnantes avec les 1^{ères} pour les places 1 à 4 ;

1/2F et F entre les 4^e et 5^e pour les places 7 à 10.

Tableaux masculins : 5 tableaux de **16 joueurs** – Toutes les places sont jouées -

Samedi : **Poules de 4** ;

Dimanche : Barrages 2^e/3^e ; les perdants avec les 4^{èmes} jouent les places 9 à 16 ;

les gagnants avec les 1^{ers} jouent les places 1 à 8 .

Choix de l'article I.302 des règlements sportifs échelon national :

Placement des joueurs : A chaque tour du critérium fédéral, **les joueurs sont placés selon les résultat du tout précédent (d'après les points classement pour le T1)** ; si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points 'licence' que lui .

Les règles pour les montées de N2 :

Rappel de l'article III.205.2 des règlements sportifs (échelon nationale 2) :

*A l'issue de chacun des **trois premiers tours** :*

- le premier des tableaux ME et DE accèdent obligatoirement à la nationale 1 ;

- le premier des tableaux M18, M15, D18, D15 accède à la nationale 1 ou participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur ;

- le premier des tableaux M13, M11, D13, D11 participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur.

*A l'issue du **dernier tour** :*

- le premier des tableaux ME et DE accède à la nationale 1 ou participe en nationale 2, la saison suivante.

- le premier des tableaux M18, M15, D18, D15 accède à la nationale 1, s'il reste dans la même catégorie d'âge ; sinon, il participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur ;

- le premier des tableaux M13, M11, D13, D11 participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur.

Les règles concernant les descentes de N2 T1 en PN T2 ne sont pas encore fixées !

Les règles de base pour les descentes en PN, sans compter les maintiens dans la division :

Dans les tableaux masculins de 16 joueurs :

- 1 montée de N2 en N1, ou N2 catégorie supérieure pour les jeunes (obligatoire pour -11, -13) ;

- 6 montées de PN (4 venant de AURA, 2 de PACA, 3 chacune en MSE et M11) ;

- Donc, 5 descentes (12^{ème} à 16^{ème}) de N2 en PN, pour les tableaux MSE, M18, M11, et 6 descentes (11^{ème} à 16^{ème}) de N2 en PN, pour les tableaux M15, M13 !

Dans les tableaux féminins de 10 joueuses :

- 1 montée de N2 en N1, ou N2 catégorie supérieure, pour les jeunes (obligatoire pour -11, -13) ;

- 3 montées de PN (2 venant de AURA, 1 de PACA) ;

- Donc, 2 descentes (9^{ème} et 10^{ème}) de N2 en PN, pour les tableaux DSE, D18, D11, et 3 descentes (8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème}) de N2 en PN, pour les tableaux D15, D13 !

+ 1 descente supplémentaire en XSE (X18) si le montant de X18 (X15) choisit la montée en catégorie supérieure pour le tour suivant...

+ 1 descente supplémentaire en X15 (X18) si l'un des descendants de X18 (XSE) est un -15 (-18) qui avait choisi la montée en catégorie supérieure lors d'un tour précédent...